



## Bilan 2014 d'animation de DOCOB

Site Natura 2000 FR1110025  
« Etang de Saint-Quentin »



(Crédit photo : BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie



Réserve Naturelle  
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



BASE REGIONALE DE LOISIRS

ST QUENTIN EN YVELINES

## SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2014 »	p.7
III. Bilan « Animation 2014 » du site Natura 2000 – Mesure 323A	p.9
a. Bilan global 2014 « Animation Natura 2000 »	
b. Volet détaillé 2014 « 1. Communication »	
c. Volet détaillé 2014 « 2. Administration »	
d. Volet détaillé 2014 « 3. Gestion des milieux »	
IV. Bilan « Gestion 2014 » du site Natura 2000 » - Mesure 323B	p.11
V. Bilan financier 2014	p.12
a. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	
b. Dépenses 2014 « Natura 2000 »	
VI. Perspectives 2015 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 323A)	p.13
VII. Perspectives 2015 – Gestion du site Natura 2000 (Mesure 323B)	p.14
Annexes	
Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »	
Annexe 2 : Suivis photographiques des opérations de gestion réalisées en 2014	
Annexe 3 : Bilan d'intervention du chantier 2014 « Lutte contre les ligneux – Zone Sud »	

**Rappels & préambule :**

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000

**Remarque :**

En 2012 et 2013, même s'il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage Natura 2000, c'est lors de la réunion du comité consultatif de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines que le bilan Natura 2000 a été pour partie présenté et intégré au rapport annuel d'activités de la réserve naturelle.

En effet, bien qu'aucune opération « extraordinaire » en lien avec l'animation ou la gestion du site Natura 2000 (c'est-à-dire une action qui aurait nécessité l'avis des membres du comité de pilotage), n'ait été programmée ni réalisée en 2012, la quasi-totalité des membres du comité de pilotage Natura 2000 est invitée et assiste aux réunions du comité consultatif de la réserve naturelle.

Il a été jugé préférable de profiter de ce temps de concertation plutôt que de programmer une autre réunion, pour présenter un bilan des actions d' « animation Natura 2000 » réalisées pendant l'année 2012 (réunions de concertation, suivis d'évaluation d'incidences de projets, compilation des données naturalistes sur les espèces cibles,...)

## I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

### a. Le DOCOB et le site Natura 2000

<b>Site(s) concerné(s) par le DOCOB</b>	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
<b>Code FSD</b>	- FR1110025
<b>Directive(s) européenne(s) concernée(s)</b>	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
<b>Date de validation du DOCOB</b>	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
<b>Début d'animation du DOCOB</b>	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
<b>Présidence du COPIL (2011-2014)</b>	- Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
<b>Structure porteuse</b>	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ <b>équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines</b>
<b>Structure animatrice</b>	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ <b>équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines</b>
<b>Structure gestionnaire</b>	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ <b>équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines</b>

**b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000**

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbusard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais,...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

+

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire :		
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire :		
- Amphibiens / Reptiles :		
- Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	1166
- Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	-
- Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	-
- Chauves-souris :		
- Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	-
- Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	-
- Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	-
- Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	-
- Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	-

c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges	Exemples d'indicateurs
<b>1. Communication</b>	4.1.1 mission d'animation générale du site 4.1.2 information et appropriation locale 4.1.6 relations avec le comité de pilotage 4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 4.2.4 participer à la révision des documents d'urbanisme 4.3.1 plan de communication 4.3.2 vie de réseau opérateurs/animateurs Natura 2000	- recherche de cofinancements,... - réunions de concertation,... - réunions de COPIL,... - relation avec les services administratifs de l'Etat (DDT, DRIEE),... - études d'incidences,...  - transmission des données pour intégration dans l'élaboration des PLU,... - création d'un site internet,... - réunions opérateurs Natura2000,...
<b>2. Administration</b>	4.1.5 suivi de la mise en œuvre du docob	- rédaction de rapports d'activités, saisie de données sur SUDOCO,...
<b>3. Gestion des milieux</b>	4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation 4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles	- programme pluriannuel d'actions sur 3 ans, devis, cahier des charges,... - adhésion(s) à la charte Natura 2000
<b>4. Surveillance et études de milieu</b>	4.2.1 Veille écologique 4.4.1 Définir les protocoles de suivi 4.4.2 Présenter un rapport d'étude 4.4.3 Mettre à disposition les données brutes	- suivi « Blongios nain »,... - dénombrement des espèces cibles

**Commentaires :**

La catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » est réalisée dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites pour être intégrées de manière transversale aux opérations liées à l'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, disponibilité et mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, opérations de sensibilisation,...)

**d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000**

<b>Objectif de développement durable</b>	<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Intitulé de la mesure</b>
A. Améliorer la gestion hydraulique quantitative et qualitative à l'échelle du site Natura 2000	A1. Améliorer la gestion hydraulique quantitative et qualitative de l'entité de gestion « Etang »	A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière (si l'opération est jugée pertinente)
	A2. Améliorer la gestion hydraulique quantitative et qualitative de l'entité de gestion « Lagunage »	A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV (si l'opération est jugée pertinente)
		A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV (si l'opération est jugée pertinente)
B. Conserver une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire, à l'échelle du site Natura 2000	B1. Gestion des habitats humides	B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires
		B1.2 Restauration des BV
		B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI
	B2. Gestion des habitats terrestres	B2.1 Entretien des ilots BI en grave
		B2.2 Restauration des berges du « canal BI »
		B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées
		B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif
		B2.5 Restauration des ilots BI en terre
C. Aménagements artificiels sur le site	C1. En faveur des espèces	C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé
		C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages
D. Gestion des espèces envahissantes	D1. Limiter la population de sangliers	D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges, pour limiter la population de sanglier dans le site Natura 2000

## II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2014 » (cf. Annexe 2)

### a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage,...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

### b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

#### ▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés,...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut-être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins,...).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration,...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

#### ▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou îlots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.



Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids,...).

A noter que ce suivi repose beaucoup (trop ?) sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles.

**c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :**

Espèce	Données 2011	Données 2012	Données 2013	Données 2014
Blongios nain	- Effectif max : 3 - Nb couples : 0 - Nb juvéniles à l'envol : 0	- Effectif max : 4 - Nb couples : 1 à 2 - Nb juvéniles à l'envol : 3	- Effectif max : 3 - Nb couples : 1 - Nb juvéniles à l'envol : 6	Synthèse en cours (récolte des données d'observations bénévoles)
	Espèce non nicheuse en 2011	Espèce nicheuse en 2013	Espèce nicheuse en 2013	Espèce nicheuse en 2013

Espèce	Données 2011	Données 2012	Données 2013	Données 2014
Sterne pierregarin	- Effectif max : 18 - Nb couples : > 8 - Nb juvéniles à l'envol : 19	- Effectif max : 55 - Nb couples : 14 - Nb juvéniles à l'envol : 25	- Effectif max : 43 - Nb couples : 12 - Nb juvéniles à l'envol : > 8	Synthèse en cours (récolte des données d'observations bénévoles)
	Espèce nicheuse en 2011	Espèce nicheuse en 2012	Espèce nicheuse en 2013	Espèce nicheuse en 2013

Espèce	Données 2011	Données 2012	Données 2013	Données 2014
Mouette mélanocéphale	- Effectif max : 47 - Nb couples : 0 - Nb juvéniles à l'envol : 0	- Effectif max : 22 - Nb couples : 3 - Nb juvéniles à l'envol : 4	- Effectif max : 118 - Nb couples : 15 - Nb juvéniles à l'envol : 27	Synthèse en cours (récolte des données d'observations bénévoles)
	Espèce non nicheuse en 2011	Espèce nicheuse en 2012	Espèce nicheuse en 2013	Espèce nicheuse en 2013

**Commentaires :**

Depuis 2008, la Sterne pierregarin se reproduit avec succès (jeunes à l'envol) sur le site Natura 2000.

Pour la Mouette mélanocéphale, 2012 est la première année de reproduction avec succès (jeunes à l'envol) sur le site Natura 2000. Une première nidification avait échoué avant terme en 2009 (prédation par les sangliers).

Ces deux espèces nichent sur les îlots du bassin intermédiaire. Ces îlots sont dévégétalisés chaque début d'hiver (décembre-janvier) pour maintenir des îlots « nus » favorables au moment de la période de reproduction (en particulier pour la Sterne pierregarin).

Cette mesure de gestion est réalisée tous les ans dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Pour mémoire, c'est une opération éligible à un contrat Natura 2000 323B.

**d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour la période 2011 – 2014 :**

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces « cibles » figurent à l'annexe 2 du présent document.

- Concernant le Butor étoilé, il s'agit d'une espèce discrète contactée en 2012 et 2013 (1 individu à chaque fois) et pour laquelle le suivi « comptage décadaire » ne semble pas adapté.

- Concernant le Balbuzard pêcheur, les observations sont réalisées tous les ans, principalement au moment de la période de migration postnuptiale (août-septembre).

- Concernant la famille des anatidés, la reproduction a pu être certifiée (par l'observation de canetons en 2011, 2012, 2013 ou 2014) pour les espèces suivantes : Canard colvert, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin et Fuligule morillon.

- A noter, la reproduction confirmée du Grèbe à cou noir en 2011, 2012, 2013 et 2014.

### III. Bilan « Animation 2014 » du site Natura 2000 – Mesure 323A

#### a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

		1. Communication	2. Administration	3. Gestion des milieux	Total
2014	Prévisionnel	12 j/H	15 j/H	30 j/H	57 j/H
	Réalisé <sup>+</sup>	21 j/H	10 j/H	18 j/H	49 j/H

#### Commentaires :

Après une première phase de « préparation » et d’appropriation (2011-2012), c.à.d. d’animation de site concentrée principalement sur des opérations de communication (vie de réseau Natura 2000, premiers dossiers de suivis d’évaluation d’incidences,...) ou d’opérations plus administratives (acquisition des procédures de demandes de subvention,...), la tendance est à une phase « d’action » depuis la fin 2012, c.à.d. à la mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB se traduisant par une augmentation progressive du temps passé à la gestion du site (montage de contrat Natura 2000, cahiers des charges,...).

En 2014, avec la mise en œuvre des travaux et autres opérations de mise en œuvre du DOCOB, il avait été prévisionné des dépenses « frais de personnel » correspondant à un temps de travail équivalent à 0,25 ETP (en augmentation par rapport aux années précédentes par l’intégration d’opérations « gestion des milieux » : suivis de chantiers Natura 2000 réalisés).

#### b. Volet détaillé « 1. Communication / Animation »

Grand type d’actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d’indicateurs)	Niveau de réalisation
		2014
<b>1. Communication</b>	4.1.1 mission d’animation générale du site (recherche de cofinancements,...)	R
	4.1.2 information et appropriation locale (réunions de concertation, animations,...)	R
	4.1.6 relations avec le comité de pilotage (réunions de COPIL,...)	R
	4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 (relation avec les services de l’Etat (DDT, DRIEE), autres acteurs)	R
	4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d’incidences Natura 2000 (études d’incidences,...)	R
	4.2.4 participer à la révision des documents d’urbanisme (données pour intégration dans l’élaboration des PLU,...)	NP
	4.3.1 plan de communication (création d’un site ou pages internet dédiées au site N2000,...)	NR
	4.3.2 vie de réseau opérateurs/animateurs Natura 2000 (réunions opérateurs Natura2000,...)	R
<b>Prévisionnel (j/H)</b>		<b>12</b>
<b>Réalisé (j/H)</b>		<b>21</b>

#### Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l’année en cours

c. Volet détaillé « 2. Administration »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation
		2014
2. Administration	4.1.5 suivi de la mise en œuvre du docob (rédaction de rapports d'activités, saisie de données sur SUDOCO,...)	R
	Formation du personnel, relative à Natura 2000	NP
Prévisionnel (j/H)		15
Réalisé (j/H)		10

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

d. Volet détaillé « 3. Gestion des milieux »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation
		2014
3. Gestion des milieux	4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation (programme pluriannuel d'actions sur 3 ans, devis, cahier des charges,...)	R
	4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles (adhésion(s) à la charte Natura 2000, Plan de gestion réserve naturelle,...)	R
Prévisionnel (j/H)		30
Réalisé (j/H)		18

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

#### IV. Bilan « Gestion 2014 » du site Natura 2000 – Mesure 323B (cf. Annexe 3 - suivis photos)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (approuvées dans le DOCOB v.2010)	Niveau de réalisation	Commentaires
	2014	
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé (SMAGER)	Remise en état : terminé en 2014 Entretien : réalisé en 2014 Intitulé opération : à modifier
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé (SMAGER)	Remise en état : terminé en 2013 Entretien : réalisé en 2014 Intitulé opération : à modifier
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé* (N2000)	Zone Sud : réalisé (2013) Zone Nord : réalisé (2014) Opération : à poursuivre en 2015
B1.2 Restauration des BV (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée Restauration : réalisé en 2013 Intitulé opération : à modifier
B2.1 Entretien des îlots BI en grave (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé (PGRN)	Entretien : réalisé tous les ans Opération : à maintenir
B2.2 Restauration des berges du « canal BI » (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée
B2.5 Restauration des îlots BI en terre (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée Nouvel objectif ? : favoriser la reproduction des laridés Priorité : haute ?
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord » (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	Réalisé (PGRN)	Entretien : réalisé tous les ans. Opération effectuée par le SMAGER depuis 2013.
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé (rappel : priorité DOCOB = priorité faible [3])	-	Opération non programmée en 2014 Opération à abandonner en faveur de l'opération B2.5 ?
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	Partiellement Réalisé (PGRN)	Opération non programmée en 2014, mais partiellement réalisée avec un renouvellement de certains perchoirs
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers) (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Opération non programmée en 2014 Opération à abandonner ? (mise en œuvre d'outils réglementés adaptés)

#### Légende :

- : Opération non programmée non réalisée
- N2000 : Opération réalisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (323B PDRH)
- PGRN : Opération réalisée dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle
- SMAGER : Opération réalisée dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER.
- PG+SMAGER : Opérations réalisées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle et dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER

Bilan des mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	2014
Mesure DOCOB réalisée via élaboration de contrat Natura 2000	1/15
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER,...)	5/15
Mesure DOCOB non programmée mais réalisée	1/15
Mesure DOCOB programmée non réalisée	0/15
Mesure DOCOB non programmée non réalisée	8/15

## Commentaires :

En 2014, l'action « B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières » a été réalisée. Néanmoins, les conditions d'intervention ayant été défavorables cette année (portance insuffisante des sols à cause d'une hygrométrie significative), une partie des saules concernés initialement n'ont pu être abattus et arrachés.

Il a donc été décidé de cibler d'autres saules (solution alternative ; voir cartographies correspondantes), tout en respectant l'objectif initial (roselières menacées à enjeu ornithologique), afin de limiter leur développement dans le futur et ainsi éviter de se retrouver dans la situation d'avoir de futurs gros sujets à arracher dans plusieurs années dans les roselières et autres milieux fragiles. Au final, 0,5 hectares de saules environ ont été arrachés (et broyées pour les parties rémanentes) afin d'être stockés sur une zone terrestre peu patrimonial (pied de digue Pissaloup).

Il faut noter le rôle important du SMAGER dans les opérations de restauration et d'entretien des bassins de végétation (restauration des seuils, entretien des digues), ainsi que sur l'entretien de la « Prairie Nord ».

### V. Bilan financier « Animation du site Natura 2000 » (période : 2014)

#### a Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

- pour l'année 2014 (Référence : convention n°2014-323A-03 ; 12 mois)

2014	Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
	Frais de personnel (chargé de mission)	7 980,00 €	4 189,50 €	4 189,50 €
	Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Achats prévisionnels (HT)	399,00 €	399,00 €	399,00 €
	Frais de structure	0,00 €	0,00 €	Dépense non éligible au FEADER
	TVA	79,80 €	79,80 €	Dépense non éligible au FEADER
	<b>TOTAL</b>	<b>8 458,80 €</b>	<b>8 458,80 €</b>	<b>8 458,80 €</b>

#### b. Dépenses 2014 « Natura 2000 »

Dépenses	2014	
	Prév	Réalisé
- Frais de personnel	7980,00 €	6970,74 €
- Frais professionnel	0,00 €	0,00 €
- Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €
- Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €
- Achats prévisionnels (HT)	399,00 €	399,00 €
- Frais de structure	0,00 €	0,00 €
- TVA (2014: 20%)	79,80 €	79,80 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>8458,80 €</b>	<b>En cours</b>

Légende :

Prév : dépenses prévisionnelles ; Réal : dépenses réalisées

## Commentaires :

En 2014, les dépenses « frais de personnel » correspondent à un temps de travail équivalent à 0,20 ETP ; tandis que les dépenses « achats prévisionnels » correspondent à l'acquisition et la maintenance d'une licence du logiciel SIG MapInfo, utilisé pour la réalisation de cartographies (cahier des charges,...)

En 2014, les dépenses « frais de structure », « frais professionnels » et « frais de formation », qui ont réalisées dans le cadre d'opérations d'animation du site Natura 2000 (et donc par conséquent éligibles à une demande d'aide prévisionnelle au titre de la mesure 323A - animation du site Natura 2000), ont été pris en charge par le budget Réserve naturelle.

En 2014, aucune dépense liée à une prestation de service pour l'animation du site Natura 2000 n'a été réalisée.

## VI. Perspectives 2015 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 323A)

### a. Programme prévisionnel d'activités 2015

Grand type d'actions	Prévisionnel 2015	Correspondance avec le cahier des charges
<b>1. Communication</b>	<b>30 j/H</b>	4.1.1 mission d'animation générale du site 4.1.2 information et appropriation locale 4.1.6 relations avec le comité de pilotage 4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 4.2.4 participer à la révision des documents d'urbanisme 4.3.1 plan de communication 4.3.2 vie de réseau opérateurs / animateurs Natura 2000
<b>2. Administration</b>	<b>6 j/H</b>	4.1.5 suivi de la mise en œuvre du DOCOB
<b>3. Gestion des milieux</b>	<b>10 j/H</b>	4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation 4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles
<b>4. Surveillance et études de milieux</b>	PG RNSQY	4.2.1 Veille écologique 4.4.1 Définir les protocoles de suivi 4.4.2 Présenter un rapport d'étude 4.4.3 Mettre à disposition les données brutes
<b>TOTAL</b>	<b>46 j/H</b>	

### Commentaires sur l'action « 4. Surveillance et études des milieux » :

Les opérations de suivis des espèces « cibles », de leurs habitats,... est réalisée dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à travers la mise en place de suivis ornithologiques (opération « comptage décadaire » notamment) ou d'autres opérations.

Dans ces conditions, bien que ne faisant pas partie des opérations directement financées au titre de l'Animation ou du site Natura 2000, il est nécessaire de faire apparaître ce type d'actions de suivis réalisées puisqu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs et des enjeux ayant entraîné la désignation du site Natura 2000, à savoir participer à la conservation des espèces « cibles » (et de leurs habitats).

À titre indicatif, pour 2014, il a été réalisé au minimum 18 j/H (ou 36 demi-journée/H) environ de suivis ornithologiques ; estimation calculée sur la base de la réalisation du « comptage décadaire », c'est-à-dire 1 demi-journée d'inventaire réalisée au moins une fois tous les 10 jours sur l'année complète (soit 365 jours).

Les données concernant les espèces « cibles » sont alors extraites de l'ensemble des données recueillies pour réaliser notamment des bilans spécifiques, comme ceux présentés précédemment dans le document ou en annexe.

#### b. Budget prévisionnel 2015

Dépenses prévisionnelles	2015	2014	2013	2012	2011
- Frais de personnel	6500,00 €	8000,00 €	6498,47 €	6166,16 €	4 267,00 €
- Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Achats prévisionnels (HT)	399,00 €	399,00 €	391,00 €	382,00 €	0,00 €
- Frais de structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- TVA	79,80€	79,80€	76,64 €	74,87 €	0,00 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>6978,80 €</b>	<b>8478,80 €</b>	<b>6966,11 €</b>	<b>6623,03 €</b>	<b>4 267,00 €</b>

#### Commentaires :

Pour l'année 2015, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- les dépenses « frais de personnel » (prévisionnel : 0,2 ETP) et « achats prévisionnels » (renouvellement du contrat de maintenance de la licence SIG MapInfo) seront prises en charge via une demande de subvention 323A pour l'année 2015.
- les éventuelles dépenses « frais de formation », « frais professionnel » et « frais de structure » sont intégrées au budget annuel RN.
- pas de recours à de la prestation de service (dans le cadre de l'animation du site Natura 2000).

#### VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2015 – Gestion du site Natura 2000 (Mesure 323B)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	2015	2016	2017	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Non	Non	Non	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	« Autre »	« Autre »	« Autre »	Phase <sub>1</sub> de restauration : opération(s) terminée(s). ► Phase <sub>2</sub> : opération(s) d'entretien annuel.
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	« Autre »	« Autre »	« Autre »	Phase <sub>1</sub> de restauration : opération(s) terminée(s). ► Phase <sub>2</sub> : opération(s) d'entretien annuel.
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	323B	323B	323B ?	2015 : poursuite travaux nord 2016 & 2017 : travaux « ouest »
B1.2 Restauration des BV	Non	Non	Non	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	« Autre »	« Autre »	« Autre »	Phase <sub>1</sub> de restauration : opération(s) terminée(s). ► Phase <sub>2</sub> : opération(s) d'entretien.
B2.1 Entretien des îlots BI en grave	« Autre »	« Autre »	« Autre »	Opérations d'entretien annuel.
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Non	323B ?	323B ?	2016 ou 2017 : selon priorités du plan de gestion de la réserve naturelle.
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Non	Non	323B ?	Opération d'ouverture de milieux avant entretien des milieux par pâturage. Mise en œuvre via contrat 323B dépendante des futures conclusions de l'opération de pâturage mise en œuvre via le plan de gestion de la réserve naturelle.

B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	« Autre »	« Autre »	323B ?	Phase <sub>1</sub> : 2015 – 2018 : Test de la mise en œuvre du pâturage sur site pendant plusieurs années (mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle).  ► Phase <sub>2</sub> : mise en œuvre d'un contrat 323B (pérennisation de l'action).
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	« Autre » ou 323B	« Autre »	« Autre »	Phase <sub>1</sub> : 2015 : abattage (« Autre ») & export (323B ?) Phase <sub>2</sub> : à partir de 2016, opérations d'entretien (comme opération B2.1).
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	« Autre »	« Autre »	« Autre »	
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Non	Non	Non	Opération à abandonner et à remplacer par mise en œuvre de l'opération B2.5.
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	« Autre »	« Autre »	« Autre »	Opération éligible à un contrat 323B, mais réactivité meilleure via mise en œuvre du plan de gestion (coût peu élevé, procédure administrative plus rapide,...).
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Non	Non	Non	Opération à abandonner

#### Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes avec la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Pour mémoire, en parallèle des actions d'animation et de gestion du site Natura 2000, l'année 2014 a été dédiée principalement à l'évaluation du plan de gestion 2002-2013 et à l'élaboration du prochain plan de gestion.

À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion de la réserve naturelle (document de travail) intègre déjà l'ensemble des mesures du DOCOB. La hiérarchisation des opérations du plan de gestion déterminera une nouvelle « hiérarchisation » des opérations Natura 2000.

Fait à TRAPPES  
Le 08/01/2015



# ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement  
Forêt, chasse, milieux naturels

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001**  
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000  
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

**ARRÊTE :**

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

- le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;
- la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

- le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
- le Maire de Trappes ou son représentant ;
- le Maire de Montigny-le Bretonneux ou son représentant ;
- le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

Direction départementale des territoires - 35, Rue de Noailles - BP 1113 - 78011 Versailles Cedex  
Tél : 01.30.84.30.00 - Fax : 01.39.50.27.14  
Adresse internet de la DDT : [www.yvelines.espijhorment.gouv.fr](http://www.yvelines.espijhorment.gouv.fr)

- le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

- le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
- le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

- la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
- le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

- le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

**Article 4 :** Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

**Article 5 :** Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

**Article 6 :** La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

**Article 7 :** Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

**Article 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,  
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et en délégation,  
Le Secrétaire Général  
Claude GIRAULT

## Annexe 2 : Suivis photographiques des opérations de gestion réalisées en 2014

- OPERATION : A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV



### Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation à ce jour (Programmation « Autre »).
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle :
  - « Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay sur Mauldre, consistant en une opération de bucheronnage et entretien pour réouvrir le milieu sur la digue séparant le BV2 et BV3 (2012, 2013 & 2014)
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER : entretien des digues (2011, 2012, 2013 et 2014)

► Opération de **remise en état terminée** ; opération annuelle d'**entretien à maintenir en 2015**.



□ OPERATION : A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV

APRES	<p data-bbox="300 259 703 286">Seuil au milieu de la digue BV1/BV2 :</p> <div data-bbox="308 304 839 701"></div> <div data-bbox="871 304 1406 701"></div> <p data-bbox="300 779 627 806">Seuil en fin de digue BV/BV2 :</p> <div data-bbox="308 824 839 1220"></div> <div data-bbox="871 824 1406 1220"></div>
-------	--

*Commentaires :*

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation à ce jour (Programmation « Autre »).
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER :
  - 2014 : consolidation des abords du seuil de la digue BV2/BV3

► Opération de **remise en état terminée** ; opération annuelle d'**entretien à maintenir en 2015**.

□ OPERATION : B2.1 Entretien des ilots BI en grave

AVANT	
APRES	

*Commentaires :*

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation à ce jour (Programmation « Autre »).
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle :
  - « Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (2011, 2012, 2013,2014), consistant en une opération d'arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour sternes pierregarins depuis 2008).

► Opération annuelle à maintenir en 2015.

- OPERATION : B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »

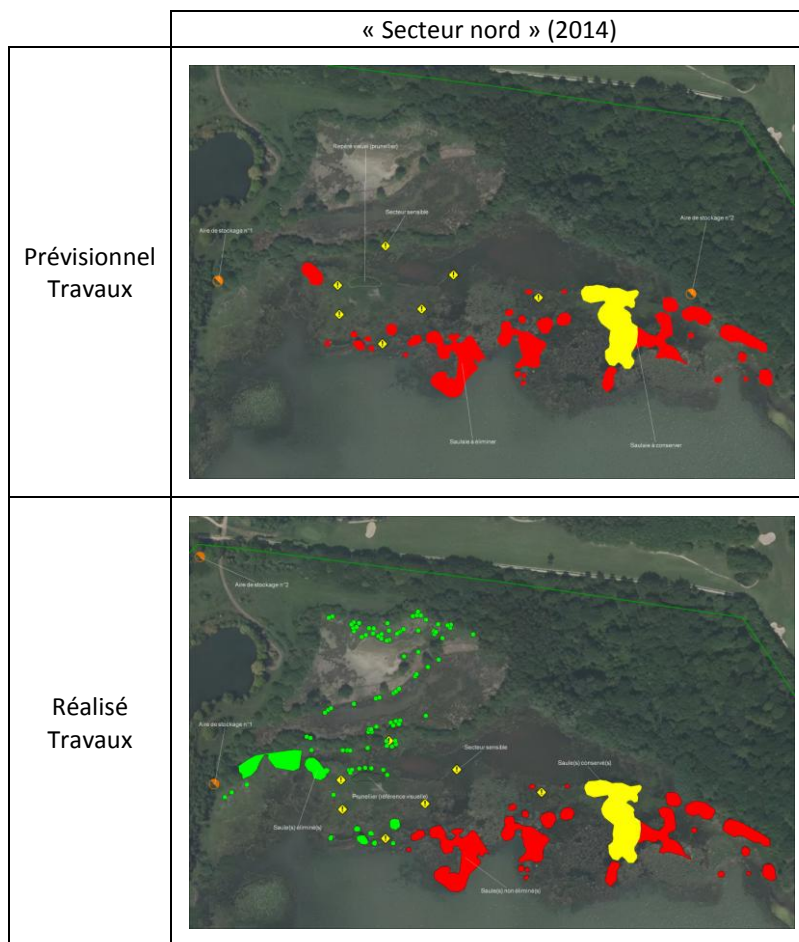


*Commentaires :*

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation à ce jour (Programmation « Autre »).
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle (2011 à 2014).

► Opération annuelle à maintenir en 2015.

- OPERATION : B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires



*Commentaires :*

- Travaux éligibles à Natura 2000 : [contractualisation Natura 2000 \(323B – contrat non agricole non forestier\)](#) : travaux au sud du site Natura 2000 (« zone nord ») réalisés en 2014.

► Opération **réalisée** sur le secteur nord : suivi photographique réalisé pendant le chantier à poursuivre sur 5 ans ; géolocalisation des interventions réalisée (SIG MapInfo).

Remarque :

Les conditions météo peu favorables en 2014 ont entraîné une modification dans la réalisation des travaux, à savoir la substitution des saules ciblés initialement par d'autres saules moins prioritaires dans le respect des objectifs initiaux. Une mise à jour cartographique a été réalisée à ce titre.



« Secteur nord » (2014)	
Avant travaux	 A landscape photograph showing a field of tall grasses in the foreground, a line of trees in the middle ground, and a cloudy sky. The scene appears to be before any work was done.
Après travaux	 A landscape photograph showing the same field and trees as the previous image, but with a noticeably darker and more overcast sky, suggesting a change in the environment or weather after the work.

### Annexe 3 : Bilans d'intervention des contrats Natura 2000 323B « Lutte contre les ligneux »

Bilan du chantier 2014 :

- **Durée d'intervention :** 9 jours effectifs pour 3 à 4 personnes sur le chantier (31 j/H)
- **Réalisation :** Respect du cahier des charges (sauf 1 saule qui n'a pas pu être éliminé pour des raisons d'inaccessibilité des engins)
- **Coût final de l'intervention :** 40903,20 € TTC

Dates d'intervention	Prestataire		Mesure 323B	Engins utilisés						Commentaires	Suivi_Travaux (RN)		
	Nb agents			S3	TM		TB		PM		Passage ?	Photo(s) ?	
	MAT	APM			MAT	APM	MAT	APM	MAT				APM
mardi 07/10/2014	4	4	+	+	+	+	+	+	+	Démarrage des travaux	+	+	
mercredi 08/10/2014	4	4	+	-	-	+	+	+	+		+	+	
jeudi 09/10/2014	3	3	+	+	+	+	+	+	+		+	+	
vendredi 10/10/2014	3	3	+	+	+	+	+	+	+		+	-	
samedi 11/10/2014													
dimanche 12/10/2014													
lundi 13/10/2014	4	4	+	+	+	+	+	+	+		+	-	
mardi 14/10/2014	4	4	+	+	+	+	+	+	+		+	+	
mercredi 15/10/2014	3	3	+	+	-	+	+	+	+		+	+	
jeudi 16/10/2014	3	3	+	-	-	+	+	+	+		+	(+)	
vendredi 17/10/2014	3	3	+	-	-	+	+	+	+	Fin des travaux	+	+	
samedi 18/10/2014													
dimanche 19/10/2014													
lundi 20/10/2014													
mardi 21/10/2014													
mercredi 22/10/2014													
jeudi 23/10/2014													
vendredi 24/10/2014													
samedi 25/10/2014													
dimanche 26/10/2014													
lundi 27/10/2014													
mardi 28/10/2014													
mercredi 29/10/2014										Réception du chantier avec l'entreprise			

Légende:	+	: opération réalisée	MAT	: matin
	-	: opération non réalisée	APM	: après-midi
Opération:	S3	-	Abattage manuel des saulaies, transport sur les aires de stockage et broyage des rémanents	
		-	Arrachage des souches et transport vers les aires de stockage	
Engins:	TM	:	travail manuel (élagage, coupe)	
	TB	:	Tracteur + broyeur	
	PM	:	Pelle mécanique	

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE  
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG  
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines  
&  
Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly  
RD 912  
78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 44 40  
Télécopie : 01 30 62 91 72  
Mél : [reserve@basedeloisirs78.fr](mailto:reserve@basedeloisirs78.fr)

